

PROCÈS-VERBAL – PUBLIC**COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITATION**

3e séance – 22 juin 2026 – 9 h 03 à 10 h 12

Salle de Direction, rez-de-chaussée

Maison du Citoyen, 25 rue Laurier, Gatineau

Séance en mode hybride

PRÉSENCES :**Membres**

Rachel M. Deslauriers, présidente et conseillère municipale – District de Mitigomijokan (5)

Bettyna Bélizaire, vice-présidente et conseillère municipale – District du Plateau (4)

Catherine Craig-St-Louis, membre élue et conseillère municipale – District du Carrefour-de-l'Hôpital (13)

Nicolas Brisson – Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec

Katia Brien-Simard – Fédération des OSBL d'habitation de l'Outaouais (FOHO) – En visioconférence

Luc Gagné – membre citoyen – En visioconférence

Éric Tremblay – Office d'habitation de l'Outaouais (OHO) – En visioconférence

Benoit Delage – Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

Secrétaire

Josée Marcil, coordonnatrice aux comités et commissions – Direction exécutive (DE)

Ressources internes

Marco Pilon, directeur adjoint – Planification et gestion du territoire et programmes – Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD)

Mathieu Boissinot, chef de service – Planification et mise en valeur du territoire (PVMT) – SUDD

Guillaume St-Jean, coordonnateur de projets – PVMT – SUDD

Hugues Lachance, coordonnateur de projet – PVMT – SUDD (En visioconférence)

Sélène Beaumont-Demers, cheffe de service aux comités et commission – DE – En visioconférence

Catherine Bellemare, directrice du bureau du centre-ville – Bureau de coordination du centre-ville – Direction générale – En visioconférence

Josianne Therrien, adjointe administrative II aux comités et commissions – DE

Autres personnes présentes

Antoine Crémer, conseiller politique – Mairie

1 personne du public – observatrice

ABSENCES :

Nicolas Gagné, Gagné en santé – En visioconférence

Daniel Gay, membre citoyen

1. **Constatation du quorum et ouverture de la séance**

La présidence constate le quorum et ouvre la séance publique à 9 h 03. La séance, tenue en mode hybride, est enregistrée et pourra être visionnée ultérieurement sur le site Web de la Ville. Il s'agit de la troisième séance de l'année 2026. La présidence indique que la rencontre porte principalement sur la présentation du Plan particulier d'urbanisme (PPU) du noyau urbain de Buckingham, en lien avec le dossier 5 du plan de travail 2026. Il est mentionné que cette séance est la dernière à laquelle participent plusieurs membres dont le mandat prendra fin le 9 juillet 2026. Des remerciements leur sont adressés pour leur engagement soutenu et la qualité de leurs contributions aux travaux de la Commission.

Sont soulignés :

- ✓ Daniel Gay, membre citoyen – deuxième et dernier mandat;
- ✓ Luc Gagné, membre citoyen – deuxième et dernier mandat;
- ✓ Nicolas Gagné, membre organisme communautaire économique (Gagné en santé) – premier mandat;
- ✓ Nicolas Brisson, membre organisme communautaire économique (APCHQ Outaouais) – deuxième et dernier mandat;
- ✓ Benoît Delage, membre organisme en développement du territoire (CREDDO) – deuxième et dernier mandat;
- ✓ Éric Tremblay, membre organisme en habitation (Office d'habitation de l'Outaouais) – deuxième et dernier mandat.

La présidence rappelle que le recrutement est en cours et que les candidatures peuvent être soumises en continu via la banque de candidatures accessible sur le site Web de la Ville de Gatineau. Les organismes peuvent également désigner un nouveau représentant, conformément aux statuts en vigueur. Les candidatures reçues seront analysées par un comité de sélection à la fin de l'été. Pour toute information, il est possible de communiquer avec l'équipe des comités et commissions à l'adresse suivante : commissions@gatineau.ca.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Nicolas Brisson

Appuyé par Catherine Craig-St-Louis

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

3. **Déclaration de conflit d'intérêts**

Aucun membre ne déclare de conflit d'intérêts relativement aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

4. **Dépôt et suivis du procès-verbal de la séance du 26 mars 2026**

Le procès-verbal de la séance publique du 26 mars 2026, dont la validation s'est faite précédemment par les membres, est déposé. Il est disponible sur le site Web de la Ville de Gatineau. Aucun suivi n'est rapporté.

5. Période de questions du public

Aucune personne n'est inscrite à la période de questions. Un rappel est fait pour confirmer le moyen de s'inscrire à la période de question du public auprès de l'équipe des comités et commissions : commissions@gatineau.ca

6. Plan particulier d'urbanisme (PPU) du noyau urbain de Buckingham – Présentation

Guillaume St-Jean, coordonnateur de projets à l'équipe de planification et mise en valeur du territoire (SUDD), accompagné de Mathieu Boissinot, chef de service, et de Marco Pilon, directeur adjoint, présente le projet de Plan particulier d'urbanisme (PPU) du noyau urbain de Buckingham, en lien avec le dossier 5 du plan de travail 2026 de la CDTH.

La présentation vise à mobiliser les membres de la Commission en amont de la démarche, afin de recueillir leur analyse et leurs orientations quant aux enjeux et aux grandes orientations structurantes du projet. À cette fin, des questions sont soumises afin d'alimenter les échanges et d'orienter le futur mandat. Il est précisé que la Ville a choisi de devancer cette étape afin d'impliquer la CDTH avant la réalisation du diagnostic, dans une optique de meilleure définition du mandat et d'alignement des travaux. Le Service souhaite intégrer les perspectives des membres dès cette phase initiale.

Le PPU est rappelé comme un outil stratégique de planification prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et intégré au Plan d'urbanisme. Il permet de définir une vision d'avenir, des orientations d'aménagement et des modalités de mise en œuvre pour un secteur ciblé, sur la base d'un diagnostic territorial. Il encadre notamment les usages, la densité, les formes urbaines ainsi que les interventions publiques et privées à venir. Le cadre de planification est présenté en situant le PPU dans la hiérarchie des outils d'aménagement, soit les orientations gouvernementales, le schéma d'aménagement et de développement, le plan d'urbanisme, puis les outils réglementaires municipaux.

Un portrait du territoire est dressé. Le secteur de Buckingham, situé à l'est de Gatineau, constitue un noyau urbain historique marqué par un passé industriel et par la présence d'équipements institutionnels d'importance régionale. Son développement s'est initialement structuré sur la rive est de la rivière du Lièvre avant de s'étendre vers la rive ouest. Bien que le noyau conserve un caractère patrimonial et identitaire fort, il fait face à plusieurs défis liés à son évolution.

En l'absence d'un diagnostic formel à ce stade, certains enjeux sont néanmoins identifiés, notamment la perte de vitalité commerciale et la concurrence d'autres pôles, le faible arrimage avec la rivière et le potentiel sous-exploité de ses rives, la présence de terrains vacants ou sous-utilisés et de contraintes physiques, le manque d'espaces publics structurants ainsi que certaines fragilités socioéconomiques. Ces constats démontrent la nécessité d'une intervention planifiée afin de renforcer la cohérence, la vitalité et l'attractivité du noyau urbain.

Les objectifs du PPU consistent à relancer la vitalité du cœur urbain, à renforcer son attractivité et son rôle de centralité, à valoriser ses atouts identitaires, notamment la rivière et le patrimoine, à encadrer le développement immobilier et la densification de manière adaptée au contexte local et à mettre en place une démarche concertée impliquant les parties prenantes.

Le territoire d'étude proposé se concentre sur les secteurs à vocation mixte et institutionnelle du noyau urbain. Il inclut notamment l'avenue de Buckingham, le parc R.-W.-Scullion, la rue Maclaren Est (entre le pont et la rue Bélanger) ainsi que la rue Joseph (entre l'avenue de Buckingham et la voie ferrée).

La démarche d'élaboration du PPU comprend un diagnostic du territoire, l'élaboration d'une vision et d'orientations d'aménagement, puis la définition d'un plan de mise en œuvre. Le processus sera réalisé avec l'appui d'un consultant et comprendra des activités de participation citoyenne à différentes étapes.

L'échéancier prévoit le lancement du mandat à l'automne 2026 ou à l'hiver 2027, la réalisation des travaux au cours de l'année 2027 et une adoption du PPU à l'hiver 2028. Le document visera un horizon de planification d'environ 15 ans.

Le rôle des parties prenantes est précisé, notamment celui de la CDTH, qui sera appelée à formuler des rétroactions sur la vision, les orientations et les mesures de mise en œuvre, ainsi qu'à émettre des recommandations au conseil municipal à des étapes clés.

Enfin, les prochaines étapes consistent à procéder à l'appel d'offres et à l'octroi du mandat professionnel, à constituer les comités aviseur et technique, puis à amorcer le diagnostic et les activités de consultation publique.

Période d'échanges

Le Service ouvre la discussion en proposant ces thématiques en vue de la discussion pour analyse et orientation :

1. Selon votre connaissance du territoire, comment vous positionnez-vous quant aux limites proposées pour le PPU?
2. Soulevez-vous des enjeux importants à identifier via le volet diagnostic?
3. Êtes-vous en accord avec les grands objectifs à atteindre?
4. Identifiez-vous d'autres parties prenantes à impliquer?

Gestion de la priorisation et cohérence territoriale

Les échanges font ressortir l'importance de situer le PPU de Buckingham dans la logique globale de priorisation du développement à l'échelle de la ville. Un membre souligne la présence d'une tension dans les discours parfois entre le centre-ville « principal » et les pôles périphériques, tout en indiquant que le positionnement proposé pour le PPU semble cohérent avec les priorités d'aménagement et la structuration territoriale existante.

Enjeux liés au contexte et au développement

Les discussions confirment certains enjeux déjà identifiés, notamment l'impact du développement autour de l'autoroute 50, perçu comme un défi important pour l'attractivité du noyau. Les participants réitèrent la nécessité de renforcer ce secteur central, notamment dans un contexte où Buckingham agit comme pôle pour l'Est du territoire, malgré son éloignement relatif du centre-ville de Gatineau. Il est toutefois souligné que Buckingham doit être reconnu comme une centralité, un « chef-lieu » pour l'Est du territoire, et que sa mise en valeur doit tenir compte de ce rôle structurant.

Parties prenantes à impliquer

Il est mentionné que la démarche devrait inclure, si possible, les municipalités environnantes et les partenaires régionaux, en raison de leur influence sur l'offre de services à l'échelle de l'est de Gatineau. L'importance d'impliquer directement les entrepreneurs et investisseurs est relevée, en complément des organismes existants, ainsi que des acteurs spécialisés comme l'Observatoire du développement de l'Outaouais, afin d'appuyer les réflexions par des données concrètes.

Mobilité et transport

Les échanges abordent la question de la mobilité, notamment le souhait d'améliorer la desserte en transport collectif. Il est rappelé que l'encadrement du développement et de la densification devra être accompagné d'une communication adéquate auprès de la population, en précisant que la densification peut prendre des formes adaptées au milieu. L'importance d'assurer une cohérence avec les objectifs municipaux en matière de mobilité est soulignée.

Densification et potentiel de redéveloppement

Une réflexion porte sur le potentiel de densification et de redéveloppement des terrains vacants, des friches ou sous-utilisés. Le Service précise que certains sites présentent un potentiel, mais demeurent contraints, notamment en raison de l'absence de projets récents. La réflexion sur la densification s'inscrit dans le cadre plus large de la gestion de l'urbanisation et de la révision du schéma d'aménagement, et fera l'objet d'analyses et de décisions ultérieures.

Vitalité et attractivité commerciale

Les discussions mettent en évidence l'importance de bien arrimer l'offre commerciale aux besoins du milieu. Il est suggéré d'impliquer davantage les entrepreneurs dans la démarche afin d'assurer une meilleure adéquation entre les orientations d'aménagement et la réalité du marché, ainsi que d'éviter certaines erreurs observées dans d'autres secteurs comme celui du Plateau où le quartier a grossi très rapidement et qu'il semble, sous toutes réserves, que l'implication des entrepreneurs aurait pu être faite beaucoup plus en amont. L'importance de s'appuyer sur des données et sur une connaissance fine du territoire est également soulignée. Concernant les entrepreneurs, le Service répond que ceux-ci seront impliqués dans le comité aviseur. En complément, la vice-présidence réitère que le point de vue de l'investisseur est important à considérer. Par ailleurs, l'importance de travailler en collaboration avec l'Observatoire de développement de l'Outaouais (ODO) est relevée, ayant la fine connaissance du territoire.

Mise en valeur de la rivière, du patrimoine et de l'identité locale

Le potentiel structurant de la rivière et du patrimoine bâti, notamment comme levier d'attractivité, est souligné. Il est proposé d'orienter la planification autour de ces éléments distinctifs, en s'inspirant d'exemples comparables, afin de renforcer l'identité du secteur et d'en faire une destination à part entière. Le rôle de la rivière dans ce secteur est important et peut servir d'attractivité. Le développement d'élément de fierté et d'individualité est mentionné comme étant important.

Collaboration et ouverture de la démarche

L'importance de travailler en collaboration avec d'autres commissions municipales et services est soulignée, notamment auprès de la Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire ainsi que la Commission de

développement économique. La nécessité d'une approche intégrée auprès des commissions et des services pour décloisonner les réflexions est relevée puisque l'aménagement du territoire étant transversal. Le Service mentionne avoir ce réflexe, entre autres, avec les différents services à l'interne, notamment au niveau du développement économique et du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés. Pour ce qui est des collaborations entre commissions, il sera possible d'évaluer le tout afin d'impliquer les parties intéressées lors du cheminement du dossier au moment opportun. Dans le cadre d'un autre PPU antérieur, le Service indique que la Commission jeunesse avait même été consultée, à titre d'exemple.

Bonnes pratiques et exemples externes

Il est suggéré de s'inspirer d'exemples comparables afin d'enrichir la démarche, notamment en analysant des cas de revitalisation réussis ailleurs. Il est mentionné que ces comparaisons peuvent permettre d'éviter certaines limites observées dans d'autres projets et de bonifier les orientations proposées. L'exemple du village d'Almonte en Ontario est amené où l'on retrouve des magasins, brocantes, restaurants ainsi qu'une rivière à titre d'attraction.

Nature, paysage et qualité du milieu de vie

La mise en valeur des atouts naturels est identifiée comme un élément distinctif important. À Gatineau, la nature constitue un facteur d'attractivité et devrait être davantage intégrée à la planification du secteur.

Enjeux sociaux, démographiques et inclusion

Les discussions mettent en lumière la diversité de la population du secteur, incluant des personnes âgées et de jeunes familles, et les défis associés à cette réalité. L'importance de maintenir un équilibre dans les interventions et de répondre aux besoins variés de la population est soulevée, notamment par la présence d'équipements communautaires adaptés et par une meilleure compréhension des besoins locaux. Il est important de se questionner au sujet du milieu de vie, au-delà de l'abordabilité des maisons, des expériences, de l'implication dans la communauté, etc. La compréhension des besoins de la population est également nécessaire, en regard de la capacité de payer des gens autour, avoir un équilibre.

Valorisation des contraintes comme opportunités

Enfin, certains membres soulignent la possibilité de transformer certaines contraintes du territoire en opportunités, notamment en lien avec la rivière ou certains espaces sous-utilisés, afin de renforcer l'identité et l'attractivité du secteur.

En conclusion, la présidence remercie les services pour la présentation et souligne l'intérêt d'avoir été sollicités en amont du processus, permettant à la Commission de formuler des orientations générales dès les premières étapes du projet.

7. Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) – Point d'information

Hugues Lachance, coordonnateur de projets au Service, présente un point d'information sur le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), un outil de planification stratégique obligatoire découlant de la Loi sur l'eau. Ce plan vise à assurer une meilleure protection et gestion des milieux naturels liés à l'eau, soit les milieux humides et les cours d'eau, tout en orientant l'aménagement du territoire.

Le PRMHH permet d'identifier les milieux prioritaires à conserver et de définir un plan d'action comprenant des mesures de protection, de restauration ou de mise en valeur. Il constitue ainsi un outil d'intégration des enjeux environnementaux dans la planification territoriale.

Concernant l'état d'avancement, la démarche a été approuvée par le conseil municipal en septembre 2025, puis le document a été transmis au ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour analyse. Une première série de commentaires reçus en janvier 2026 a été jugée mineure. Une version révisée a par la suite été transmise au ministère, qui a formulé, en juin 2026, des commentaires supplémentaires provenant de différents ministères. Ceux-ci sont également jugés mineurs tout en étant d'intérêt et incluent des suggestions pertinentes pour bonifier certains éléments du plan.

Ces commentaires sont en cours d'intégration, et une version finale du document est attendue à l'été 2026. Des échanges avec certains ministères sont également prévus afin de clarifier certains points. Sous réserve de l'avis de conformité du ministère, l'adoption finale du PRMHH par le conseil municipal est prévue à l'automne 2026.

Il est précisé que, bien que le plan ne soit pas encore adopté, sa mise en œuvre est déjà amorcée. Certaines actions sont en cours, notamment la mise à jour de la cartographie des milieux humides, réalisée en collaboration avec des partenaires, ainsi que d'autres initiatives prévues au plan d'action. Enfin, une contribution financière d'environ 125 000 \$ du gouvernement sera sou peu officialisé et annoncé pour soutenir la mise en œuvre du PRMHH, notamment pour les actions prévues dans le plan d'action.

Période d'échanges

Les échanges portent principalement sur l'échéancier d'approbation du Plan régional des milieux humides et hydriques. À une question d'un membre, le Service précise que l'approbation finale du ministère est anticipée d'ici la fin du mois de septembre 2026, sous réserve de l'intégration des commentaires en cours. Une lettre d'approbation devrait être transmise à cette échéance si aucun élément additionnel majeur n'est soulevé. Aucune autre question ni intervention n'est formulée par les membres.

8. Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) – Point d'information

Marco Pilon, directeur adjoint au Service de l'urbanisme et du développement durable, présente un point d'information concernant les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), plus particulièrement le volet habitation devant être intégré au schéma d'aménagement de la Ville.

Il est rappelé qu'en conformité avec les exigences gouvernementales, la Ville devait adopter un volet spécifique lié à l'habitation. À cet effet, une modification du schéma d'aménagement a été déposée au conseil municipal en janvier 2026 afin d'intégrer ce volet, notamment en y inscrivant des cibles en matière de logement, conformément aux balises établies par le ministère des Affaires municipales.

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue en mars 2026, des mémoires et interventions ont été reçues. Ceux-ci exprimaient notamment le souhait d'intégrer davantage d'éléments relatifs au logement hors marché, incluant le logement social et abordable. En réponse, des ajustements ont été apportés au projet de modification.

Une version révisée a ainsi été déposée et adoptée par le conseil municipal le 9 juin 2026. Celle-ci intègre désormais, en plus des cibles globales de logement, des cibles spécifiques liées au logement hors marché. Il est précisé que ces éléments relèvent principalement du volet quantitatif du schéma d'aménagement.

Parallèlement, la stratégie municipale en logement abordable demeure le principal outil pour le volet qualitatif, notamment en ce qui concerne le développement de partenariats, les mécanismes de mise en œuvre et l'adaptation aux besoins du milieu. Une mise à jour de cette stratégie est d'ailleurs prévue au plan de travail de l'année.

En conclusion, il est indiqué que le dossier des OGAT, pour son volet habitation, a progressé conformément aux exigences gouvernementales et est maintenant formellement intégré au schéma d'aménagement de la Ville.

Période d'échanges

Les échanges à la suite du point d'information sont brefs et portent principalement sur la reconnaissance du travail accompli. Des félicitations sont adressées au Service pour le cheminement du dossier relatif aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire, notamment pour l'intégration du volet habitation au schéma d'aménagement.

Il est rappelé que la démarche a permis d'intégrer les exigences gouvernementales, incluant les cibles de logement, et qu'à la suite de la consultation publique, des ajustements ont été effectués afin d'inclure des cibles spécifiques pour le logement hors marché. Il est également précisé que cette intégration relève du volet quantitatif du schéma, tandis que les aspects qualitatifs continueront d'être traités dans le cadre de la stratégie municipale en logement. Enfin, il est mentionné qu'une mise à jour de cette démarche, la Stratégie de logement abordable, est prévue d'ici la fin de l'année.

Aucune autre question ou intervention n'est formulée par les membres.

9. Divers

9.1 Suivi des recommandations

Aucun suivi n'est rapporté à cet effet.

9.2 Mot des membres sortants

La présidence donne l'occasion aux membres sortants qui le souhaitent de s'exprimer et de partager un mot sur leur expérience au sein de la Commission.

Luc Gagné souligne la qualité du travail et le professionnalisme du Service de l'urbanisme et du développement durable, ainsi que la clarté des présentations, qui facilitent le travail des membres. L'engagement des participants et la volonté collective d'améliorer les dossiers sont salués. Certaines préoccupations sont exprimées quant à la manière dont se poursuit le développement du territoire à Gatineau, notamment en ce qui concerne la densification et le développement

résidentiel observé, entre autres dans le secteur d'Aylmer. Bien que l'importance de ces démarches pour optimiser les services municipaux soit reconnue, la capacité des milieux de vie aménagés à être durables et suffisamment attrayants à long terme pour retenir la population est une préoccupation.

Nicolas Brisson remercie à son tour les services pour la qualité du travail réalisé et les membres pour la richesse des échanges. L'importance de la Commission comme instance permettant aux citoyens et aux organismes de s'exprimer sur des enjeux structurants liés à l'aménagement du territoire est relevée. L'évolution des travaux de la Commission au fil des années, marquée par le traitement de dossiers d'envergure, est rappelée. M. Brisson qualifie son expérience d'enrichissante et formatrice.

Éric Tremblay met en relief le professionnalisme des présentations et des suivis réalisés par les services. Il mentionne que le rôle des membres s'inscrit souvent dans une posture d'observation et de confiance envers les analyses et recommandations formulées. Il évoque certains dossiers marquants de son mandat, notamment en lien avec le droit de préemption, et souligne l'importance du travail de la Commission dans l'orientation des décisions municipales. Il indique également son intention de continuer à suivre les travaux dans son domaine d'expertise.

Benoît Delage note que son passage à la Commission lui a permis de mieux comprendre la complexité des enjeux en aménagement du territoire. Il met en valeur la richesse des travaux réalisés et l'importance de la collaboration entre les différentes instances. Il souligne que les démarches en cours, notamment celles liées aux orientations gouvernementales, contribueront à renforcer l'approche stratégique de la Ville. Il mentionne l'importance de se doter d'outils structurants et estime que ces orientations amèneront la Ville à se fixer des objectifs encore plus ambitieux.

10. Prochaine séance

La prochaine séance de la Commission du développement du territoire et de l'habitation est prévue le 17 septembre 2026.

Pour conclure, la présidence remercie à nouveau l'ensemble des membres pour leur engagement soutenu et leur contribution aux travaux de la Commission. Il est également rappelé que la période de mise en candidature demeure ouverte jusqu'à la mi-juillet pour pourvoir des sièges au sein de la Commission. Les membres sortants sont invités, le cas échéant, à encourager des personnes de leur organisme ou leur réseau à déposer leur candidature si souhaitée également.

La présidence souligne enfin l'importance de favoriser une diversité de profils et de points de vue au sein de la Commission, en recherchant des personnes engagées, compétentes et intéressées à contribuer activement aux réflexions et aux travaux, notamment dans le contexte des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) et des enjeux de planification de la Ville.

11. Levée de la séance

Il est proposé par Benoit Delage

Appuyé par Nicolas Brisson

Et résolu que cette Commission lève la séance à 10 h 12.

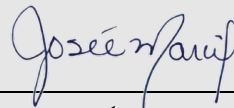
Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources,
aux membres du conseil municipal et à la greffière



PRÉSIDENTE
RACHEL M. DESLAURIERS



SECRÉTAIRE
JOSÉE MARCIL